

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2010-126 du 8 juin 2010 modifiant la décision DG n° 2010-54 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM1030458S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5121-60 et D. 5321-7 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la Commission d'autorisation de mise sur le marché, prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2005-154 en date du 12 octobre 2005 portant création du groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2010-54 du 2 mars 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments de prescription médicale facultative à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DG n° 2010-54 du 2 mars 2010 susvisé est modifié comme suit :  
M. GIROUD (Jean-Paul) est nommé membre du groupe de travail.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 8 juin 2010.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT